



Les chambres latines du
commerce et d'industrie

Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
SG Dépt. féd. de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne

par e-mail :
Sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch

Lausanne, le 25 juin 2024

CONSULTATION SUR LE FINANCEMENT DE L'INITIATIVE POUR UNE 13^E RENTE AVS

(MODIFICATION LAVS ET LPC)

Madame la Conseillère fédérale,

Les Chambres latines de commerce et d'industrie (CLCI) ont pris connaissance du projet mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur et vous transmettent, par la présente, leur prise de position.

Préambule

Le 3 mars dernier, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative populaire visant à instaurer une 13^e rente AVS à près de 58,25%. L'issue de cette votation a rappelé le fort attachement des Suisses à cette assurance sociale. En dépit d'une campagne intense pointant les problématiques soulevées par le texte, à l'instar du déficit de ciblage de la mesure ou de l'enjeu de son financement, la proposition de l'Union syndicale suisse a bénéficié d'un large soutien.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre la volonté populaire. Cela doit être fait dans de courts délais puisque l'initiative prévoit une introduction de la 13^e rente en 2026 déjà. Dans ce laps de temps, les autorités fédérales doivent parvenir à mettre en place des mesures pour financer 4,2 milliards de francs supplémentaires (4.7 milliards en 2030). A ce sujet, il convient de rappeler qu'indépendamment de l'acceptation de la 13^e rente, l'AVS devait, de toute façon, faire l'objet d'une réforme pour assurer son financement.

Projet soumis à consultation

Dans ce contexte, les CLCI ont analysé le projet mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et ses deux variantes pour financer la 13^e rente. La première consiste à augmenter les cotisations salariales de 0.8% ; une mesure qui apporterait 3.8 milliards de francs en 2030. La deuxième variante combine une augmentation des cotisations de 0.5% avec une augmentation de TVA de 0.4%. Les deux mesures de cette seconde option rapporteraient respectivement 2,4 milliards et 1,5 milliards soit un total de 3,9 milliards en 2030.

Bien qu'importantes, ces mesures ne compensent malheureusement pas les nouveaux coûts générés par la 13^e rente. Ces nouvelles dépenses seraient d'autant moins couvertes que, dans un contexte difficile pour les finances fédérales, la Confédération envisage de diminuer sa contribution de 20.2% aujourd'hui à 18.7% jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine réforme de l'AVS.

Par conséquent, à l'horizon 2030 ce sont près de 950 millions de francs qu'il faudrait financer par d'autres moyens. Pour ce faire, le Conseil fédéral évoque deux options : financer cette différence en utilisant la fortune de l'AVS ce qui impliquerait une diminution annuelle de cette dernière (le fonds de compensation s'élèverait toutefois toujours à 98% en 2030) ou augmenter les prélèvements des variantes évoquées ci-dessus en rehaussant davantage les cotisations +0.2% ou les cotisations +0.1% et la TVA +0.2%.

Appréciation politique

Dans cette configuration, les CLCI saluent la volonté du Conseil fédéral d'écarter certaines propositions de financement plus originales comme une taxe sur les transactions financières ou un impôt sur les successions. Au-delà de problèmes de principes qu'ils posent, ces dispositifs prendraient de nombreuses années avant de voir le jour. Les délais courts de mise en œuvre de cette 13^e rente nécessitent de s'appuyer sur des mécanismes de financement connus et pouvant être mis en place rapidement. En dépit de cette exigence, certaines des propositions retenues par le Conseil fédéral sont pour le moins problématiques.

C'est notamment le cas de l'augmentation des cotisations salariales. Les CLCI s'opposent à cette mesure qui rogne le pouvoir d'achat des employés (ce qui est d'autant plus problématique en période d'inflation), atteint la compétitivité des employeurs et oppose différentes catégories de la société en faisant financer une prestation par les actifs uniquement. Ce mécanisme de financement comporte donc trop de désavantages pour être retenu.

Dans un autre registre, au vu des enjeux financiers de l'AVS et bien que les finances fédérales entrent dans une période difficile, les CLCI s'opposent à la volonté du gouvernement de baisser le soutien de la Confédération à l'AVS. Cette mesure aurait pour conséquence soit d'atteindre les réserves, ce qui n'est ni souhaitable ni conforme à leur but, soit d'augmenter encore la pression sur les autres leviers comme les cotisations. Cela reviendrait également sur la votation populaire RFFA qui a fait passer la contribution de la Confédération de 19.55% à 20.2%. Aussi, nous ne pouvons admettre que la Confédération baisse sa participation au financement de l'AVS. A notre sens, le rééquilibrage des finances fédérales doit être atteint en travaillant sur d'autres postes budgétaires que cette assurance sociale essentielle qu'est l'AVS.

En conclusion

Au vu de ce qui précède, parmi les leviers à disposition, les CLCI partagent la position du secrétariat de l'UPS estimant que **c'est bien l'augmentation du taux de TVA qui devrait être privilégiée**. Ce mécanisme a le mérite de répondre à un processus démocratique, puisque toute modification du taux doit être validée en votation populaire et fait porter le financement par l'ensemble de la société et non une catégorie particulière.

En complément de ce premier point, **les CLCI estiment qu'il convient de s'opposer à la volonté du Conseil fédéral de baisser la participation de la Confédération au financement de l'AVS de 20.2% aujourd'hui à 18.7%**. Vu les enjeux financiers auxquels l'AVS est confrontée, ce choix ne nous apparaît ni opportun ni conforme au résultat de la votation sur la RFFA qui a validé le principe d'une augmentation de la participation.

Enfin, nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée que ce dispositif ne peut être qu'une prémisse à une prochaine réforme plus importante pour stabiliser le financement de l'AVS en lien avec le vieillissement démographique.

En définitive, la nécessité de mettre en œuvre rapidement cette 13^e rente ne saurait justifier la mobilisation de leviers de financement inadéquats qui péjore le pouvoir des salariés et renchérit le coût du travail. Il apparaît ainsi essentiel de revoir ces modalités.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre position, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Chambres latines de commerce et d'industrie



Florian Németi
Président



Philippe Miauton
Vice-président